



Académie de Montpellier

Le SE-UNSA assure le suivi syndical de votre demande de mutation.

Les réunions d'informations, les permanences, le site Internet.

<http://sections.se-unsa.org/montpellier/>

Les sections départementales du SE-UNSA organisent des permanences. Le détail en appelant

Carcassonne : 04 68 25 56 29

14 Bd Jean Jaurès.

Nîmes : 04 66 70 67 67

Rue Jean Bouin (derrière l'IUFM).

Montpellier : 04 67 64 54 47

474 allée HII de Montmorency.

Mende : 04 66 65 18 93

Sur RDV téléphonique.

Perpignan : 04 68 50 70 32

2 bd Anatole France.

Durant toute la période de saisie de vœux le siège académique du SE-UNSA est ouvert,

Maison des syndicats (6^e étage) 474 allées Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

de 10 h à 17 heures tous les jours
(hors week-end).

Vous pouvez prendre rendez-vous par mail ou au
04 67 64 51 38.

Vous pouvez aussi nous joindre via Skype :
SeUNSA Montpellier

Les principales modifications de l'intra 2014.

Mouvement intra ECLAIR.

Sourd à notre demande le recteur de l'académie de Montpellier décide maintenir cette année encore le mouvement Eclair.

Le recteur maintient alors même que le ministère a renoncé au mouvement Eclair l'an dernier, alors même que le ministère a bien compris que ce n'était le bon moyen pour stabiliser des équipes et que par ailleurs un nouveau dispositif commence à se déployer : le réseau REP +, avec à ce jour 2 collèges du Gard (clg Condorcet et clg Diderot à Nîmes, clg Las Cazes et Clg Escholiers de la Mosson à Montpellier).

Ce mouvement spécifique déstabilise les établissements en rebutant les titulaires les plus expérimentés, il a pour conséquence de créer des postes vacants et de bloquer une partie des mutations pour les personnels déjà en poste.

Une évolution supplémentaire cette année.

En 2014, les postes en établissement ECLAIR restent des postes SPEA (mouvement spécifique) les chefs d'établissement donnent un avis, le collègue qui obtient le poste est celui qui, parmi les avis favorables, a le meilleur barème (500.1pts pour les collègues retenus).

Le SE-UNSA demande que les postes en établissement ECLAIR redeviennent des postes lamda (avec pour seule restriction l'impossibilité d'y muter des néo titulaires qui ne le demanderaient pas spécifiquement.

TZR :

Bonification plus importantes.

Le rectorat veut favoriser la stabilisation des TZR, c'est pourquoi l'ancienneté de poste est encore plus valorisée dans le barème :

APV :

La valorisation des années passées en poste est modifiée pour le vœux établissement, 8 ans apportent désormais 60 pts.

Stagiaires ex contractuels :

1 année de service au cours des 2 dernières années scolaires : 150 pts sur le vœux DPT.



Le Service Public au cœur





Mesures de carte scolaire.

Les collègues victimes d'une mesure de carte scolaire ont l'obligation de participer au mouvement intra-académique.

Personnel concerné : dernier collègue arrivé dans l'établissement dans la discipline ou collègue volontaire.

Bonification valable dans l'ordre énoncé ci-dessous :

- 1 sur l'établissement actuel 2000 pts.
- 2 sur la commune (même type d'établissement) 1500pts
- 3 sur la commune (tout type) 1500 pts.
- 4 sur le département 1500 pts.
- 5 sur la ZR de l'établissement 1500 pts.

Un personnel, travailleur handicapé ne peut être victime d'une mesure (il existe des exceptions : nous contacter).

Les lycées J. Moulin sa SEP et Henri IV Béziers ainsi que les collèges de Pézénas, Magalas, Marsillargues, Sommières, Vergèze bénéficient d'une procédure différente (contacter le 04 67645138).

1 Attention.

La plupart des postes obtenus au cours du mouvement se libèrent pendant celui-ci.

Ne vous contentez pas de la liste des postes vacants.

Si vous souhaitez un établissement pour lequel aucun poste n'est annoncé vacant, n'hésitez pas à le demander, il se libèrera peut être en cours de mouvement.

2 Attention.

Lorsque vous demandez un établissement vous ne pouvez pas spécifier que vous refusez un poste avec complément de service dans une autre commune. Si plusieurs collègues obtiennent une mutation dans un établissement, c'est le plus petit barème qui ira compléter son service à l'extérieur.

Parmi les 20 vœux que vous pouvez effectuer :

Lorsqu'une commune comprend **un seul établissement**, pour bénéficier des points liés au rapprochement de conjoint, mutation simultanée, rapprochement résidence enfant :

SAISIR LE CODE COMMUNE.

Accusé de réception : il vous parvient dans votre établissement. Si vous constatez des **erreurs**, vous **apportez les corrections nécessaires**, vous signez et vous joignez les pièces justificatives.

Pièces justificatives :

Vos pièces justificatives doivent être **numérotées** et l'accusé doit être transmis par votre chef d'établissement (pour les titulaires de l'académie de Montpellier) avant le **9 avril 2014**.

Si vous hésitez sur les pièces à fournir: interrogez un commissaire paritaire par mail :

ac-montpellier@se-uns.org

EXTENSION.

La procédure d'extension des vœux ne **concerne** que **les collègues qui doivent obligatoirement participer à la phase intra-académique**. Si aucun de vos vœux personnels n'a été satisfait, l'extension se fera à partir du premier vœu géographique précis. **Seuls les postes spécifiques (dont tous les ECLAIR) échappent à l'extension.**

Si vous ne pouvez être satisfait sur un poste en établissement, une affectation en ZR sur le département sera recherchée avant d'étudier les possibilités en établissement sur les départements voisins en fonction de la grille (*lecture en colonne à partir du premier département*). *La colonne qui vous concerne est celle qui correspond au dpt de votre premier vœu.*

Hérault	Gard	Aude	PO	Lozère
ZR Hérault	ZR Gard	ZR Aude	ZR PO	ZR Lozère
Gard	Hérault	PO	Aude	Gard
ZR Gard	ZR Hérault	ZR PO	ZR Aude	ZR Gard
Aude	Lozère	Hérault	Hérault	Hérault
ZR Aude	ZR Lozère	ZR Hérault	ZR Hérault	ZR Hérault
PO	Aude	Gard	Gard	Aude
ZR PO	ZR Aude	ZR Gard	ZR Gard	ZR Aude
Lozère	PO	Lozère	Lozère	PO
ZR Lozère	ZR PO	ZR Lozère	ZR Lozère	ZR PO

